



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

**Délibération
n°2026/41**

30 Mars 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
7 avril 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÉVREMONT Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa, BARTHELEMY Florent.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe créé par délibération n° 2017/67 du 25 septembre 2017 d'une durée hebdomadaire de 28/35^{ème} et de créer simultanément le nouveau poste à temps complet. Cette modification étant supérieure à 10 % du temps de travail a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;
- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet créé par délibération n°2012/198 du 18 décembre 2012 ;
- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h00 (0,80) ;
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération n° 2021/72 du 5 juillet 2021 ;
- De supprimer trois postes d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire 24h30 (0,70) créé par la délibération n° 2017/13 du 13 mars 2017 ;
- De supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet créé par délibération n° 2014/75 du 20 juin 2014 ;
- De supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet créé par délibération n°2025/98 du 8 décembre 2025 ;
- De supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet créée par délibération n° 2017/67 du 25 septembre 2017 ;
- De supprimer un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération n°2019/43 du 8 avril 2019 ;
- De supprimer un poste de gardien-brigadier à temps complet créé par délibération n°2022/101 du 3 octobre 2022 ;
- D'adopter la modification apportée au tableau des effectifs 2026 ci-dessous, en précisant que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes à cet emploi créé, sont inscrits au budget primitif 2026 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES					EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET	PROPOSITION DE SUPPRESSION OU DE CREATION	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services Techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	1,60	0,00	- 1,80	20,80	15,90	2,00	17,90
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	4,00	0,80	0,00	- 0,80 +1,00	5,00	3,80	0,00	3,80
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	3,00	0,80	0,00	0,00	3,80	3,30	0,00	3,30
Adjoint Administratif Territorial	C	7,00	0,00	0,00	-2,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Attaché	A	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		54,00	5,54	0,00	-5,50	54,04	51,84	5,77	57,61
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	11,00	0,80	0,00	-1,80	10,00	9,80	0,00	9,80
Adjoint Technique Territorial	C	35,00	4,74	0,00	-3,70	36,04	35,04	4,77	39,81
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Agent de Maîtrise Principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	0,00	-2,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	0,00	-1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateurs de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)			3,00	0,00	0,00	-1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B		2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B		1,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)			19,00	0,00	0,00	-1,00	18,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint d'Animation Principal 1ère Classe	C		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	C		2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Territorial d'Animation	C		13,00	0,00	0,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Animateur	B		2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur Principal 1ère Classe	B		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal 2ème Classe	B		1,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)			6,00	0,00	0,00	-1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef de Police	B		1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier-Chef Principal	C		3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Gardien-Brigadier	C		2,00	0,00	0,00	-1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)			106,00	7,14	0,00	-12,30	100,84	90,74	8,77	99,51
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION		CA TE GO RI ES	SECTEU R	INDI CE		FONDEMENT DU CONTRAT	NATURE DU CONTRAT			
Agents occupant un emploi permanent										
Adjoint Administratif Territorial		Administ ratif								
Adjoint Administratif Territorial	C	Administ ratif	367			L332-13				CDD
Adjoint Administratif Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Agent de Maîtrise	C	ue	388			L332-14				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Adjoint Technique Territorial	C	Techniq ue	367			L332-13				CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	ue	367			L332-13				CDD
	B	Médico- social	367			L332-13				CDD
			389			L332-14				CDD
Agents occupant un emploi non permanent										

REÇU EN PREFECTURE

1e 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



[Handwritten signature in blue ink]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

Ref. 20 024 Berger-Levrault (1309)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com